



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 86324

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la possibilité pour les titulaires d'un contrat avenir de bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) alors que ceux qui reprennent une activité dans le cadre d'un contrat unique d'insertion ne peuvent pas en bénéficier. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour ouvrir la possibilité d'accorder le bénéfice de la CMU aux personnes travaillant sous couvert d'un contrat unique d'Insertion.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86324

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8702

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)